

# CHERPA - Croyances, histoire, espaces, régulation politique et administrative)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CHERPA - Croyances, histoire, espaces, régulation politique et administrative). 2017, Sciences Po Aix. hceres-02030878

**HAL Id: hceres-02030878**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030878>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et  
Administrative

CHERPA

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Sciences Po Aix

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Antoine Roger, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

**Nom de l'unité :** Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administrative

**Acronyme de l'unité :** CHERPA

**Label demandé :** EA

**N° actuel :** EA 4261

**Nom du directeur  
(2016-2017) :** M. Philippe ALDRIN

**Nom du porteur de projet  
(2018-2022) :** M. Philippe ALDRIN

## Membres du comité d'experts

**Président :** M. Antoine ROGER, Sciences Po Bordeaux

**Experts :** M<sup>me</sup> Carmen LAVERGNE, CNRS Montpellier (représentante des personnels d'appui à la recherche)

M<sup>me</sup> Claude PROESCHEL, Université de Lorraine (représentante du CNU)

M<sup>me</sup> Laurence SCIALOM, Université Paris Ouest Nanterre

**Délégué scientifique représentant du HCERES :**

M. Hubert PERES

**Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :**

M. Rostane MEHDI, Sciences Po Aix

**Directeurs ou représentants de l'École Doctorale :**

M. Pierre FOURNIER, ED n° 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »

M. Urbain NGAMPIO, ED n° 67 « Sciences juridiques et politiques »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité est issue de la fusion, au cours des années 2000, des 5 centres de recherche qui existaient à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, ou Sciences Po Aix : le Centre de Recherche et d'Analyse en Information et Communication, l'Observatoire du religieux, le Centre de Science Politique Comparative, le Centre d'Étude du Service Public et le Centre des Amériques. Le CHERPA a obtenu en 2008 la labellisation comme « Equipe d'accueil » (EA n° 4261) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Depuis 2010, le CHERPA est installé dans les bâtiments de l'Espace Philippe SEGUIN, acquis par Sciences Po Aix, situé au 31 de l'avenue Jean-Dalmas à Aix-en-Provence.

### Équipe de direction

M. Philippe ALDRIN est le directeur de l'unité. Il est assisté par M<sup>me</sup> Nicole BORDET, directrice administrative.

### Nomenclature HCERES

Domaine principal : SHS Sciences humaines et sociales

Sous-domaine principal : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaines secondaires :

SHS2\_2 Science politique

SHS6\_1 Histoire

SHS1\_1 Economie

SHS2\_4 Sociologie, Démographie

SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

Le CHERPA est une unité pluridisciplinaire dont l'activité scientifique s'est organisée, pendant la période évaluée, autour de trois pôles thématiques : Gouvernance internationale et globalisation - Mobilisations, expertises, processus politiques - Gouverner la religion.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	24	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	0	0
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.) 7 ATER, 2 Post doc	9	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	
N7 : Doctorants	70	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>109</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	13	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	46
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	2
Nombre d'HDR soutenues	1

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'unité affiche un bilan scientifique très solide, d'autant plus remarquable que ses effectifs sont limités. Il faut voir là le résultat d'une forte implication de la plupart des enseignants-chercheurs statutaires et des doctorants.

Les membres du CHERPA les plus actifs développent des recherches originales dans des domaines diversifiés. Mais leurs réalisations restent le plus souvent juxtaposées, soit qu'elles soient le fruit de démarches individuelles, soit qu'elles soient intégrées à des projets collectifs distincts, pilotés par d'autres institutions.

Cette situation s'explique par des contraintes de deux ordres, largement emboîtées : une contrainte administrative externe pèse sur la direction de l'unité - et sur les activités de tous ses membres ; elle complique la gestion d'une contrainte scientifique interne.

La contrainte administrative présente la forme d'un paradoxe. La tutelle de l'unité - l'Institut d'Études Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence - a traversé au cours de la période couverte par le contrat une crise sans précédent. Une nouvelle direction a finalement été mise en place qui a pleinement mesuré l'importance du CHERPA pour le fonctionnement, le positionnement et le rayonnement de l'établissement. Malgré une situation budgétaire difficile, elle a tenu à marquer son soutien à l'activité de recherche (à hauteur de 20 % du budget consolidé de l'IEP, hors masse salariale) ; la Commission scientifique mise en place est majoritairement composée de membres du CHERPA ; une forte articulation est par ailleurs recherchée entre recherche et offre de formation. Au cours des deux dernières années, l'administration et les services de gestion de la tutelle ont dans le même temps maintenu l'unité dans une situation de subordination qui nuit à son développement : le directeur du CHERPA bénéficie d'une délégation de signature pour les sommes inférieures à 500 euros ; au-delà, des procédures très lourdes sont imposées qui ralentissent le traitement des dossiers et qui témoignent d'une méconnaissance du fonctionnement de la recherche. Privée de toute autonomie de fonctionnement, l'unité ne peut développer la même réactivité que ses homologues. Sa communication même est entravée (des freins sont posés à la mise en place d'un site internet qui puisse être mis à jour régulièrement). La situation de subordination dans laquelle est maintenu son personnel, malgré un investissement sans faille et un travail des plus rigoureux, signale un manque de reconnaissance. Des complications en résultent, non seulement dans la gestion des missions individuelles mais aussi dans l'animation de la recherche : sans une capacité minimale de pilotage budgétaire, la définition d'une politique scientifique à moyen et long terme est une gageure.

Dans ces conditions, il est difficile de lever une contrainte scientifique interne, commune aux unités formées dans les Instituts d'études politiques. Les établissements qui relèvent de cette catégorie recrutent des enseignants-chercheurs dans plusieurs disciplines, pour assurer une offre de formation très diversifiée. Pour les intégrer dans une même unité, un équilibre doit être cherché entre deux formules : la première consiste à proposer des problématiques suffisamment larges pour couvrir des recherches dispersées, au risque que l'affichage proposé paraisse trop vague ; la seconde conduit à privilégier un ajustement des intitulés aux recherches individuellement menées, au risque de la fragmentation. La structuration actuelle du CHERPA procède d'un état des lieux et d'un travail de positionnement réalisés en 2014. La démarche a consisté à recenser les projets en cours et les thématiques privilégiées par les membres de l'unité, de façon à opérer des regroupements logiques. Une répartition des recherches autour de trois thèmes transversaux (« pôles thématiques ») a été décidée. Elle ne semble pas avoir donné entière satisfaction. Une division disciplinaire plus marquée est aujourd'hui envisagée. L'objectif est de mieux ancrer les travaux dans des socles conceptuels identifiés, de façon à les rendre plus lisibles et plus visibles. Cette évolution devrait permettre aux représentants de certaines disciplines (l'économie notamment) de diriger des thèses de doctorat rattachées au CHERPA, au lieu d'être contraint à inscrire les étudiants qu'ils encadrent dans des établissements plus ou moins éloignés. Un affichage disciplinaire renforcé devrait aussi faciliter les réponses à des appels à projet et donner les moyens de valoriser davantage les recherches menées auprès de quelques partenaires institutionnels (le Conseil régional par exemple). Dans le même temps, des propositions sont formulées pour éviter le développement de forces centrifuges. L'objectif est d'encourager les échanges entre disciplines, sur la base d'une culture scientifique commune qui met l'accent sur les recherches empiriques (par opposition à des démarches spéculatives ou normatives). Des moyens sont par ailleurs mis en œuvre pour favoriser des coopérations et développer des recherches interdisciplinaires : un séminaire transversal est notamment programmé. Ces démarches témoignent d'une réflexion poussée sur les capacités de l'unité et d'une stratégie longuement mûrie. Mais leur succès ne peut être garanti sans renforcement de l'autonomie administrative du CHERPA : faute d'une telle marge de manœuvre, le risque est de voir

l'unité se transformer en simple plateforme matérielle et de voir son activité se résumer à une addition d'opérations scientifiques disparates.

Lorsque la contrainte administrative externe sera levée, la contrainte scientifique interne pourra être gérée efficacement et devra même être retournée en avantage : une pratique maîtrisée et intelligible de l'interdisciplinarité permettra à l'unité d'occuper une position de force dans un espace scientifique en recomposition.

A l'échelle locale, les relations déjà nouées avec des établissements et des Unités Mixtes de Recherche (UMR) peuvent être renforcées. Le CHERPA devrait faire valoir une capacité à organiser des collaborations entre des disciplines bien délimitées. Cette démarche peut trouver un écho à Aix-Marseille Université (AMU), à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), mais aussi à l'École centrale de Marseille, à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et à l'Université de Toulon. Elle devrait permettre d'engager rapidement des discussions avec le Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST, UMR 7317), l'Institut d'études et de Recherches sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM, UMR 7310), le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES, UMR 7305), Droits International, Comparé et Européen (DICE, UMR 7318) et le Centre Norbert Elias (UMR 8562). Au-delà des échanges ponctuels observés jusqu'alors, le CHERPA pourrait travailler à un regroupement ou à une association avec une ou plusieurs qui bénéficient déjà du statut d'UMR. Ses membres seraient ainsi éligibles à des financements dans le cadre de l'Initiative d'excellence (IdEX). Des chercheurs recrutés par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pourraient intégrer leurs rangs, renforcer quelques thématiques et enrichir l'offre de formation. Une démarche proactive devrait être adoptée dans ce registre : plutôt que d'attendre des redécoupages imposés ou de proposer une simple force d'appoint, il serait utile d'engager sans tarder des discussions avec une ou quelques UMR, en pointant les avantages qui peuvent être anticipés de part et d'autre.

En appui sur de nouvelles marges de manoeuvre administratives et sur une politique scientifique maîtrisée, le CHERPA pourrait se positionner davantage dans les espaces scientifiques national et international. L'unité démontre une capacité à formuler des propositions originales dans plusieurs registres (action publique et "tournant participatif" ; émotions dans les mobilisations ; formation des clercs, etc.). Les projets qui en résultent évitent toute redondances avec des recherches développées sur d'autres sites. Il conviendrait de les mettre davantage en valeur, en accentuant notamment l'effort d'internationalisation - qu'il passe par des mobilités entrantes et sortantes (chercheurs invités; colloques internationaux) ou par des publications à diffusion internationale (formation à l'anglais scientifique; financement de relectures).